



Emplacement Révisé	Destination des opérations	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement de voie	2 980 m <sup>2</sup>	Commune
2	Port et chemins à conserver dans le domaine public	12 053 m <sup>2</sup>	Commune
3	Chemins communaux à créer	90 815 m <sup>2</sup>	Commune
4	Extension du terrain de sports	955 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'une voie de descente de la zone d'habitation future	426 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'une voie de circulation	375 m <sup>2</sup>	Commune
7	Création d'un parc urbain public	10 950 m <sup>2</sup>	Commune
8	Extension de l'aire de stationnement du cimetière	1 445 m <sup>2</sup>	Commune
9	Renforcement de la voirie	700 m <sup>2</sup>	Commune
10	Espaces verts à aménager	47 270 m <sup>2</sup>	Commune
11	Extension du complexe sportif	7 955 m <sup>2</sup>	Commune
12	Création de voirie	2 395 m <sup>2</sup>	Commune
13	Création de voirie	1 750 m <sup>2</sup>	Commune
14	Elargissement de voie	8 m de large	Commune
15	Elargissement de voie	1 035 m <sup>2</sup>	Commune

**LEGENDE**

**Zonage**

- Zone urbaine : U
  - Ua Secteur d'habitat ancien du bourg
  - Ub Secteur d'habitat contemporain et du village de La Sablière
  - Uc Secteur réservé aux équipements collectifs et aux loisirs
  - Ue Secteur d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services
  - Uv Secteur urbain spécifique aux venelles du centre-bourg ancien
- Zone à urbaniser : AU
  - 1AU Zone d'habitat à urbaniser à court terme
  - 1AUe Secteur d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services à court terme
  - 2AU Zone d'habitat à urbaniser à long terme
- Zone agricole : A
  - A Zone agricole réservée à l'activité agricole et aux installations d'intérêt public
  - Aa Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination en raison de son intérêt architectural ou patrimonial sans compromettre l'exploitation agricole
  - Ai Secteur agricole inconstructible en raison du caractère remarquable du site
  - Ar Secteur réservé à l'activité agricole en site remarquable
- Zone naturelle : N
  - N Zone naturelle à protéger
  - Nh Secteur d'habitat isolé, réhabilitation, extension et changement de destination sous conditions
  - Nl Secteur réservé au tourisme, camping et activités de loisirs
  - Nr Secteur d'équipements touristiques liés à la mise en valeur des voies d'eau
  - Nr\* Secteur naturel remarquable strictement protégé

**Autres indications**

- Espace boisé classé à conserver (article L.130.1 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble arboré à protéger (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts arborés à maintenir (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts arborés - plantations à réaliser
- Élément végétal à protéger (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de préemption départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles "Etang de la Sablière" créée le 13/01/1996
- Entité archéologique
- Périmètre de l'entité archéologique
- Élément bâti à protéger (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Marge de recul de la Loi Barrière (application de l'article L111.1.4 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de nuisance sonore
- Périmètre de protection sanitaire de 100 m autour de la station d'épuration
- Construction récente ne figurant pas sur le cadastre d'origine

**SUPERFICIES DU ZONAGE**

AVANT (POS)	APRÈS (PLU)
Zone urbaine (U+Uf+Uv+Nh) : 77,82 ha	Zone urbaine (Ua+Ub+Uv+Nh) : 93,81 ha
Secteur d'équipements socio-médicaux (Nae) : 3,02 ha	Secteur d'équipements et de loisirs (Lc) : 22,71 ha
Zone à vocation artisanale ou industrielle (Nai) : 31,86 ha	Secteur d'activités (Ue+1AUe) : 26,53 ha
Zone d'urbanisation future (Naf) : 14,89 ha	Zone à urbaniser (1AU+2AU) : 30,27 ha
Zone agricole (Nc) : 1181,87 ha	Zone agricole (A+Ah+Ai+Ar) : 1124,90 ha
Zone naturelle et forestière (N+Nr) : 588,63 ha	Zone naturelle et forestière (N+Nr) : 607,27 ha
Zone à vocation touristique (Nau+Nai) : 14,53 ha	Secteur réservé au tourisme (N+Nr) : 7,53 ha
Espace Boisé Classé : 48,34 ha	Espace Boisé Classé (L.130.1) : 44,64 ha
	Ensemble arboré à protéger (L.123.1.7) : 6,22 ha

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
**COMMUNE DE L'ÎLE-D'ELLE**

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
 DOCUMENT D'APPROBATION  
 PIÈCE N°4 PLANS DE ZONAGE  
 DOCUMENT GRAPHIQUE

**4.1. PLAN DE ZONAGE**

Yu pour être annexé à la délibération du :  
 Le Maire, Claude CLEMENT

Procédure	Prescription	Débat PADD	Arrêt	Approbation
Elaboration (POS)	17 Février 1984	/	/	4 Mars 1988
Modification 0-1	/	/	/	29 Avril 1992
Modification 0-2	/	/	/	9 Septembre 1996
Revisions n° 1	3 Mai 1996	/	31 Mars 2000	8 Septembre 2000
Modification n° 1	/	/	/	6 Juillet 2006
Revision n° 2 (PLU)	9 Septembre 2005	6 Juillet 2007	6 Mars 2008	/

Echelle : 1/5 000

**LDTF**

